Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260429-DE07CM290426-DE

Dinan Léhon

Affaire n°7 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

* * *

FINANCES - Taux d'imposition 2026

Rapporteur : Didier DERU

Par délibération du 13 mars 2025, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts et taxes à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,02 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53,59 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 17,42 %

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260429-DE07CM290426-DE

*
* *

Vu l'avis de la commission Ressources du 7 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 VOIX CONTRE, DE MAINTENIR** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 et de les fixer ainsi à :

TFPB :	37,02 %
TFPNB :	53,59 %
THRS :	17,42 %

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

